

le fait que l'honorable monsieur avait mis \$38,308,000 dans ses estimations principales, et dans ses estimations supplémentaires—sans tenir compte de quoi que ce soit pour les chemins de fer et canaux, ni pour l'agriculture—\$3,160,000 devant être portées au fonds consolidé, contre environ \$1,500,000 portées par mon honorable ami au fonds du capital; soit \$4,660,000 de plus qu'aurait pris l'honorable député, si l'opposition n'avait pas épargné au pays beaucoup d'argent en empêchant l'adoption des estimations.

M. FOSTER : Je désire que l'on ajoute l'indemnité et les frais de route, car ce serait ménager une déception au pays que d'omettre une chose absolument nécessaire. La recommandation de mon honorable ami serait pire qu'une déception, ce serait un mensonge, pour la simple raison que la déclaration de l'honorable député à l'effet que les estimations supplémentaires que nous étions prêts à soumettre étaient de \$4,660,000, est une assertion sans fondement.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Pardon ! J'ai ici un document que l'honorable député et ses collègues étaient prêts à soumettre, la carte établissant que ces crédits avaient été adoptés au Conseil, et que possède l'honorable député qui siège à côté de moi.

M. FOSTER : L'honorable ministre fait erreur : lorsque le ministre des Travaux publics parcourait cette carte, l'autre soir, j'ai expliqué son exacte signification, à la satisfaction de la Chambre.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Pas à la satisfaction de la Chambre.

M. FOSTER : Laisant tout badinage de côté, ce n'est qu'une question de justice, et je demande si l'on ne peut pas inclure dans ces estimations toute dépense absolument nécessaire.

Le MINISTRE DU COMMERCE : A quoi bon ? On n'établira pas de comparaison entre les estimations, mais entre les sommes réellement dépensées, et l'on pourra pleinement s'assurer de toutes ces dépenses.

M. FOSTER : Mon honorable ami sait, aussi bien qu'il sait qu'il n'est pas ministre des Finances, que dans les élections partielles prochaines, ces \$400,000 seront tout à fait laissées de côté, et l'on discutera les estimations de cette année.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Je promets à l'honorable député que le crédit de \$4,680,000 qu'il a demandé ne sera pas supprimé.

M. FOSTER : Je ferai appel au premier ministre pour être traité avec justice sous ce rapport.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Si l'honorable député eût posé une question raisonnable, je serais certainement prêt à le contenter, mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Il veut ajouter aux estimations une note à cet effet : Que le public sache, qu'en outre de ce montant, voté par le parlement, il y a un crédit de \$400,000, voté perpétuellement et qui doit être ajouté à ces estimations. Qu'il soit compris que cette note existe, que le pays sache bien qu'il y a ce crédit à ajouter. Cela a été laissé de côté, parce que personne n'a cru que l'on
Sir RICHARD CARTWRIGHT.

souleverait une semblable question. Ces estimations sont soumises sous la forme ordinaire.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Ce n'est pas la coutume d'inclure dans les estimations des crédits déjà votés par le parlement.

M. FOSTER : Pourquoi mon honorable ami laisse-t-il cela en dehors des estimations supplémentaires ? Nous ne pouvons pas plus laisser cela de côté, que nous ne laissons l'article relatif au salaire des juges. Va-t-il d'abord laisser hors des estimations principales le crédit de \$400,000 qui doit être absolument dépensé dans le cours de l'année, et se justifier de ne pas mettre ce crédit dans les estimations supplémentaires, en disant que cela ne s'est jamais vu dans ces estimations ? Cela est vrai, car, jusqu'à présent, aucun ministre des Finances n'a essayé de cacher le montant nécessaire pour l'expédition des affaires du parlement.

J'en appelle au chef du gouvernement. Nous sommes deux partis, un de chaque côté, et la politique financière de tout gouvernement a toujours été le sujet de l'étude, de la comparaison et de la discussion les plus sérieuses. Nous comparons les estimations de deux gouvernements, mais c'est bien après cela que nous comparons les dépenses. Le sujet de discussion dans les élections partielles et dans la presse sera les estimations du gouvernement comparées à celles de ses prédécesseurs. C'est le sujet qu'ont discuté les membres de la droite durant toute cette session. Ils ne prennent pas les dépenses, mais les estimations de 1895-96, et ils ont comparé leurs estimations de 1896-97 aux nôtres de 1895-96.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Nous comparons plutôt les estimations de 1896-97 aux vôtres.

M. FOSTER : De 1895-96.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Non, sauf au point de vue de la forme.

M. FOSTER : Certainement, l'on compare ces estimations. Que voyons-nous ? Voici un gouvernement qui néglige de mettre dans ses estimations une dépense essentielle de près de \$400,000 qui a toujours été mise dans les estimations jusqu'à présent, et qui doit être dépensée. Lorsque l'on fera le total des estimations, il y aura \$400,000 de moins en apparence, mais le montant qui doit être dépensé comprendra ces \$400,000. Vous retranchez ces \$400,000, et vous avez, en conséquence, une comparaison favorable des estimations contre l'année précédente. Cela est-il juste ? Les honorables membres de la droite voudront-ils refuser une juste comparaison ? S'ils agissent ainsi avec intention, leur conduite mérite d'être qualifiée d'une autre épithète que celle d'éminemment injuste, non seulement entre les partis, mais même envers le pays.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Ce qu'il faudrait faire, ce serait d'ajouter aux estimations que nous avons soumises, les estimations supplémentaires soumises par l'honorable député et celles qu'il avait préparées et qu'il n'a pas soumises. Ce serait là une comparaison raisonnable, et nous pourrions avoir de sérieux désavantages, à moins d'agir ainsi.